



Des suivis scientifiques (milieu, faune et flore) sont réalisés sur le site afin d'adapter au mieux sa gestion et contribuer à la préservation des espèces les plus sensibles : suivi des roselières en regard des contrats et MAET mis en place ; suivi annuel de la Violette naine en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin, suivi de l'avifaune par Roger Garcin, bagueur formateur - Collaborateur de Recherches Scientifiques du CRBPO-MNHN de Paris

Mieux connaître pour mieux protéger :



Chaque année, des sorties sont organisées pour faire découvrir la richesse de ce marais à tous ceux qui souhaitent en savoir un peu plus sur le patrimoine naturel exceptionnel de cette zone humide.

La sensibilisation, élément clé de la démarche Natura 2000 :

Un patrimoine naturel exceptionnel

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels très variés. Ces "habitats" permettent aux espèces de la faune et de la flore de réaliser leur cycle de vie. Fragiles et sensibles, ces milieux sont parfois malmenés. En revanche leur préservation est souvent liée au maintien d'activités humaines respectueuses.



Dans les Hautes-Alpes

- 23 sites
- 40 % du territoire haut-alpin soit plus de 200 000 hectares
- 16 sites « Habitats »
- 7 sites « Oiseaux »
- 2/3 des communes du département sont concernées

Natura 2000 en France : le dialogue en avant

La France a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux. A partir d'un diagnostic, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire. Le principe de libre engagement constitue la clef de voute de la démarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine commun. Ainsi, chacun peut s'investir dans la gestion et la préservation des sites à travers la signature de chartes Natura 2000.



- 1752 sites
- 110 000 km²
- 12,5 % de la superficie nationale



La fauche de la roselière va être expérimentée à partir de 2012 sur certaines parcelles. Elle a pour but de diversifier les milieux, de limiter le développement des arbustes et l'accumulation de matière organique. Les roseaux coupés seront utilisés comme litière pour animaux et paillage de cultures biologiques. Cette opération va être réalisée grâce à un contrat Natura 2000 signé par le SMIGIBA en accord avec les propriétaires concernés.

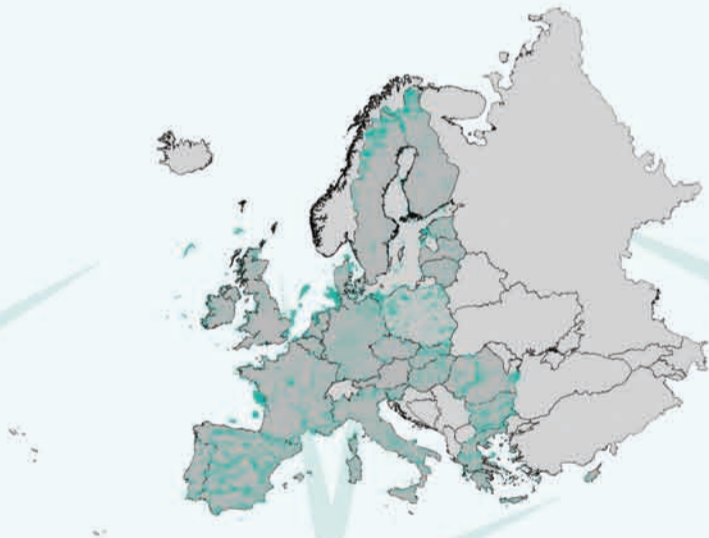
Une Mesure Agri-Environnementale (MAET) a été signée en 2009 par une agricultrice pour gérer durablement près de 15 ha de prairies pâturées et mettre en défens les secteurs les plus fragiles (très humides).



Le pâturage (bovin essentiellement et ovin) est l'activité dominante sur le site et contribue au maintien de la diversité des milieux. Certaines parcelles sont également fauchées et d'autres cultivées.

Natura 2000 offre des moyens pour s'investir dans la préservation des milieux naturels :

Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité



Avec pour double objectif de **préserv**er la diversité biologique et de **valoriser les territoires**, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites, s'étendant sur toute l'Europe : le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Ce réseau est aujourd'hui constitué :

- 26 000 sites
- 18% du territoire terrestre de l'Union Européenne soit 1 million de km²
- Et 150 000 km² de ses mers et océans

Structure animatrice
SMIGIBA
Maison de l'intercommunalité
05 140 Aspres-sur-Buëch
smigiba05@orange.fr

Chargée de mission : Annelise Lampe
04 92 43 44 82
alampe.smigiba@orange.fr

Structure animatrice : Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) Document d'Objectifs validé en 2009 Adjoint au maire de Manteyer

Traditionnellement, les roseaux du marais étaient utilisés pour la fabrication de toits de chaume ou pour du pâturage d'appoint. Ainsi chaque propriété possédait une parcelle de marais pour ses besoins propres, expliquant l'important morcellement foncier.

Situé à 950 m d'altitude, le marais est alimenté par différents ruisseaux et traversé d'anciens canaux de drainage réalisés lors du remembrement. Un petit lac de 500 m² environ se trouve au cœur de la roselière qui couvre une trentaine d'hectares.

Sur les communes de La Roche des Arnauds et Manteyer, le site Natura 2000 s'étend sur 65 ha constitués d'une mosaïque de milieux naturels accueillant de nombreux oiseaux : 153 espèces observées dont 81 sont nichées. Il héberge également certaines plantes rares comme la Violette naine et la Gesse des marais.

Considérée comme la plus vaste zone humide des Hautes-Alpes, le marais de Manteyer se situe à 15 km à l'ouest de Gap dans le fond d'une vallée glaciaire séparant la montagne de Cézue et les hauts sommets du Dévoluy.



Le site de Manteyer :



Natura 2000 Hautes-Alpes
Marais de Manteyer
<http://hautes-alpes.n2000.fr/>



Quelques éléments qui font la richesse de ce site :

Une mosaïque de milieux naturels

Roselières, étang, prairies humides, bois, pelouses sèches, haies et bosquets de saules font de ce site un lieu d'accueil privilégié pour de nombreuses espèces animales et végétales.



Les prairies humides

Elles s'étendent sur près de 15 ha : leur diversité est fonction de deux principaux facteurs : le taux d'humidité du sol et leur exploitation (pâturage, fauche) ou non : prairie à Reine des prés, à Sanguisorbe, à Molinie, à Laîches, etc.



La roselière

Composée de Roseau commun (*Phragmites australis*), la roselière couvre près de 30 ha et constitue ainsi la plus vaste zone humide du département. Ce milieu accueille de nombreuses espèces d'oiseaux qui viennent se nourrir, se reposer ou nicher. Elle offre une protection pour la faune tout au long de l'année.



Les pelouses sèches

Ce milieu représente une faible surface (2 ha) et se situe sur une zone plus élevée au nord-est du marais. L'entretien de ces pelouses est assuré par le pâturage ovin.



L'Azuré de la sanguisorbe

Ce petit papillon bleu est très rare en France et en Europe et se trouve uniquement dans les milieux humides où il a besoin pour vivre d'une plante hôte (la Sanguisorbe officinale) et de fourmis qui hébergent et nourrissent sa chenille pendant presque un an !



La Violette naine

Cette plante fleurissant au mois de mai est très rare dans les Hautes-Alpes où elle n'est connue aujourd'hui que dans 4 stations. Plante des milieux humides, elle est en forte régression à cause de la destruction de son habitat.

Une halte migratoire pour les oiseaux

Le marais se situe sur ou à proximité de voies de migration des oiseaux à travers les Alpes et notamment les vallées de la Durance et du Buëch. Il constitue la dernière grande zone humide avant les hauts massifs alpins. Il est également un lieu privilégié pour la reproduction ou l'hivernage de certaines espèces.



Le Bruant des roseaux

Espèce emblématique des milieux humides, le Bruant des roseaux est présent toute l'année en France. Le marais de Manteyer est actuellement le seul site de nidification connu dans les Alpes du Sud.



Le Busard cendré

Petit rapace, ce migrateur arrive en Europe dès mars pour nicher à même le sol dans une roselière, une lande ou une friche. Nicheur jusqu'en 2000, aucun couple n'a été observé depuis.



Le Blongios nain

Oiseau très discret, c'est le plus petit héron européen. Passant l'hiver en Afrique tropicale, il revient en mai dans les roselières et bords de rivière. Il est observé dans les Hautes-Alpes en migration ou très rarement pour nicher. Un couple était présent dans le marais il y a quelques années.



La Pie-grièche écorcheur

Ce gros passereau qui a le bout du bec crochu affectionne les haies basses et buissons épineux en bordure de prairies.

Une baisse importante de ses effectifs a été observée dans les années 1970 suite à l'intensification des pratiques agricoles (remembrements, destruction de haies, etc.) et aux sécheresses en Afrique lors de leur hivernage. Aujourd'hui, l'espèce est globalement stable en Europe avec une hausse de 40 % en France depuis les années 90. Plusieurs couples nichent dans le marais.



Direction La Freissinouse Gap

Direction La Roche des Arnauds

Terrain exploité ou non dont le sol est gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire et où pousse une végétation bien particulière. Les milieux humides offrent de nombreux services à l'Homme : régulation des cours d'eau (atténuation des crues, soutien d'étiage), recharge de nappes, épuration de l'eau, source de biodiversité et support d'activités agricoles.

APPB = une réglementation spécifique

Le marais de Manteyer fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1986 qui réglemente les activités susceptibles de nuire aux espèces et à leurs habitats :

- Feux interdits
- Campement sous tente ou abris interdit
- Introduction de chiens interdite sauf pour la chasse et le pastoralisme
- Introduction de véhicules à moteur interdite sauf pour l'agriculture
- Par ailleurs, un arrêté datant de juin 2010 précise les modalités spécifiques de la chasse sur le marais. Renseignez-vous auprès de la DDT 05.

Lors de vos promenades, n'oubliez pas de respecter quelques recommandations :

- En ramenant mes déchets dans mon sac, j'évite leur dispersion dans la nature.
- En restant sur les chemins, j'évite le dérangement de la faune sauvage et des troupeaux.
- En me comportant discrètement, je n'effraie pas la faune et je permets à chacun de profiter de la quiétude des lieux.
- En photographiant les fleurs plutôt que de les cueillir, je permets aux prochains de profiter de leur beauté.